

# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 9ème législature

TGV Question écrite n° 1796

### Texte de la question

M Gautier Audinot attire l'attention de M le ministre des transports et de la mer sur les ventes de terrain d'un metre carre au prix de 10 francs, situes sur le trace du futur TGV Nord, faites par une association amienoise, dans le but de ralentir les procedures d'expropriation. Dans le souci bien compris d'eclairer les acquereurs precites, il lui demande de bien vouloir lui indiquer le montant des droits que ces derniers devront acquitter pour faire enregistrer leurs nouveaux biens, et le remercie de lui preciser les dispositions qu'il compte prendre afin que ce projet d'interet national soit realise dans le calendrier defini.

#### Texte de la réponse

Reponse. - Le choix du trace du TGV Nord a ete confirme par le Gouvernement apres une concertation avec les representants des differentes zones geographiques concernees, au cours de laquelle les avantages des differents traces ont ete examines. La necessite de respecter les delais de realisation du projet est l'un des elements essentiels ayant conduit a cette confirmation. En effet, il etait apparu qu'une remise en question du trace empecherait la mise en service du TGV Nord a la date d'ouverture du tunnel sous la Manche. Il en serait alors resulte la rupture d'engagements internationaux, ainsi que de graves prejudices financiers. Dans le but explicite de retarder la realisation du projet, une association amienoise procede a la vente d'un nombre eleve de parts de surfaces agricoles de tres faibles dimensions situees sur l'emprise du TGV II appartient au notaire de determiner le montant des frais a payer par les acquereurs, en fonction de la forme juridique exacte de la vente. Le ministre des transports et de la mer ne peut que regretter le caractere negatif de cette action, en rappelant l'importance attachee par le Gouvernement a ce que l'ensemble de la Picardie puisse tirer le meilleur parti de la realisation du TGV Ainsi a ete annoncee la tenue prochaine d'un comite interministeriel d'amenagement du territoire ayant pour objet d'arreter, apres concertation avec les collectivites territoriales concernees, un programme d'ensemble concernant les dessertes routieres, autoroutieres et ferroviaires a mettre en oeuvre en Picardie dans le cadre de la realisation du TGV Nord. De son cote, la commission d'enquete du TGV Nord a conclu favorablement a l'utilite publique du trace propose. Elle a dans son rapport emis le voeu que s'engage entre l'Etat et les collectivites territoriales concernees par le projet en Picardie une concertation, qu'elle estime devoir etre plus fructueuse que les « combats d'arriere-garde » envisages. Il va de soi que l'ensemble des mesures necessaires pour permettre la realisation du projet dans les delais prevus seront prises.

#### Données clés

Auteur : M. Audinot Gautier

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 1796

Rubrique: Sncf

Ministère interrogé : transports et mer Ministère attributaire : transports et mer  $\textbf{Version web:} \ \underline{\textbf{https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/9/questions/QANR5L9QE1796}$ 

## Date(s) clée(s)

Question publiée le : 29 août 1988, page 2393